



Le Pass Culture a pour objectif de valoriser l'accès à la culture via une participation financière socialisée de la CMCAS.

> Il est constitué de **1 ou plusieurs justificatifs pour un montant minimum de 50€** à fournir, concernant les activités suivantes :

- Spectacles, Monuments historiques, Musées, Cinéma.
- Parc de loisirs, Zoo, Aquarium, expositions.
- Achat de livres (livres numériques inclus), CD, DVD, Blu-ray, films en VOD (jeux, film, musique).
- Adhésions annuelles école de musique, théâtre pour un bénéficiaire de plus de 18 ans.
- Abonnements annuels à des magazines (jeunesse inclus), journaux (compte pour 4 cases).
- Abonnements de musique en ligne (Deezer, Spotify, Apple music etc...)

> Les **justificatifs originaux** doivent être fournis avec le Pass dûment renseigné

- > Le Pass Culture est éligible à 1/an par Ouvrant Droit
- > Le Pass et les justificatifs sont à remettre dans votre SLVie ou dans les antennes de CMCAS.
- > Le PASS peut être transmis tout au long de l'année dès qu'il est complété.
- > Le PASS reçu après le **15 décembre** sera traité et pris en compte pour l'année suivante.

Une fois votre Pass validé, un remboursement vous sera effectué par virement bancaire en fonction de la grille suivante :

Coefficient Social	<10000	10000 à 11999	12000 à 13999	14000 à 15999	16000 à 17999	18000 à 19999	20000 à 21999	22000 à 23999	24000 à 25999	26000 à 27999	28000 à 29999	>30000
Participation CMCAS	41€	39€	37€	35€	34€	33€	32€	31€	30€	29€	28€	27€

Ouvrant Droit :

Nom ..... Prénom .....  
 NIA ..... SLVie .....

Ayant Droit concerné par le Pass :

Nom ..... Prénom ..... Âge : .....

RUB/SR: 264/XAA Coefficient social OD : ..... Montant remboursé par la CMCAS .....€

Signature Bénéficiaire	Signature SLVie	Signature T.A.C.	Signature Président CMCAS
------------------------	-----------------	------------------	---------------------------